

ALBA

ADRESSE POSTALE : 3 Grande Rue – Brain sur l’Authion – 49800 LOIRE AUTHION

☎ 06 40 19 62 17

MAIL : assoloisirsbrainsurlauthion@gmail.com

INSCRIPTION MARCHÉ AUX PUCES se déroulant le DIMANCHE 14 JUIN 2026

Ce bulletin d'inscription est à retourner avant le **dimanche 7 Juin** accompagné de toutes les pièces justificatives et de votre paiement. Une confirmation de votre réservation vous sera adressée par retour.

Pour les inscriptions groupées, merci de remplir autant de bulletins que d'exposants.

NOM PRENOM

Adresse complète

Téléphone Mail

Pièce d'identité n° Délivrée le

Par la Préfecture de

Nombre d'emplacements désirés :

Avec véhicule : X 12€ = € (attention, nombre limité)

Sans véhicule : X 7 € = €

Les emplacements avec ou sans véhicule ne se situant pas au même endroit, il n'est pas possible de panacher

Préciser le type du véhicule :	voiture		camion		
--------------------------------	---------	--	--------	--	--

Toutes ces mentions sont indispensables pour que votre inscription soit validée.

Joindre obligatoirement une copie recto/verso des pièces d'identité

Règlement par chèque à l'ordre de *l'Amicale Laïque Brain-Andard*

Je soussigné (e).....atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations de même nature sur cette année civile et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de cette manifestation.

Signature :

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES

Article 1 : Le Marché aux Puces, organisé par l'Association de Loisirs de Brain sur l'Authion (ALBA) est réservé aux particuliers. Il a pour objet la vente de tout article neuf ou d'occasion appartenant aux exposants. Ne sont pas autorisés : la vente d'armes, les produits alimentaires, les objets à caractère pornographique et de tout animal. Les exposants reconnaissent à l'organisateur le droit de faire enlever ou saisir tout matériel ou autre jugé par lui en infraction.

Article 2 : les tarifs des emplacements sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-----|
| - Emplacement avec voiture (6m x 4m) | 12€ |
| - Emplacement sans voiture (3m x 3m) | 7€ |

Les emplacements sont attribués sur réservation uniquement. Toute réservation est individuelle et ne peut être faite pour le compte d'un tiers. Tout dossier de réservation incomplet sera retourné à l'expéditeur. Les réservations ne seront effectives qu'après règlement total des emplacements. Les chèques seront libellés à l'ordre de l'Association de Loisirs de Brain sur l'Authion et seront encaissés dès réception. Le remboursement des emplacements pour absence le jour du Marché aux Puces est impossible, hormis si l'organisateur est informé au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

En cas d'emplacement disponible le jour du Marché aux Puces, l'exposant désirant s'installer devra s'acquitter d'une majoration de 3€, en dédommagement des frais de gestion et de formalités particulières pour les inscriptions de dernière minute.

La candidature de tout organisme politique, para-politique ou religieux sera systématiquement refusée. De même, il est interdit à tout exposant de faire dans l'enceinte de la manifestation une publicité à caractère politique ou religieux.

Article 3 : l'installation des exposants se fera de **6h à 8h00**. Les exposants non arrivés à 8h00 seront considérés comme absents et leur emplacement pourra être réattribué le cas échéant.

A leur arrivée, les exposants se présentent afin de recevoir leur numéro d'emplacement. Ils sont ensuite admis à accéder à leur emplacement pour déballage mais devront ressortir leur véhicule immédiatement après pour rejoindre le parking exposants. **Seuls les exposants bénéficiant d'un emplacement avec voiture pourront garder un véhicule sur l'emplacement. En dehors de ce cas précis, il ne sera toléré aucun véhicule en circulation ou en stationnement sur l'aire de vente entre 8h30 et 18h**

Article 4 : L'organisateur détermine les emplacements et le fait d'avoir occupé un emplacement une année ne constitue pas un droit acquis pour l'avenir. Les exposants peuvent faire part de leurs souhaits, ceux souhaitant être placés à côté d'amis devront également le préciser lors de la réservation. Même si aucune garantie n'est assurée, l'organisateur fera toujours le maximum pour satisfaire les demandes qui lui sont faites.

Article 5 : Tout exposant devra laisser son emplacement aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Des poubelles ainsi que des récupérateurs de verre sont mis à disposition et des sacs poubelles sont distribués à l'entrée.

Article 6 : L'Association de Loisirs de Brain sur l'Authion décline toute responsabilité quant aux détériorations, vols, pertes, accidents ou dommages, quels qu'ils soient, pouvant survenir aux personnes ou aux objets exposés, du fait de l'exposant, de son installation ou de son matériel, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Tout exposant est responsable de son installation et doit donc être obligatoirement assuré en responsabilité civile.

Article 7 : Exposants et visiteurs devront respecter les panneaux de circulation et de parking. Le stationnement est gratuit.